

Conseil d'Administration

19 décembre 2019

ORDRE DU JOUR

- 1-Avenant N°2 Convention scolaire
- 2- Compte rendu du Congrès des Maires 2019
- 3- Réforme de la DGFIP et point sur la création des Maisons France Service
- 4- Formations

Formations BUDGET

Mairie 2000 : Universités des Maires

- 5- Fixation du taux de cotisations 2020
- 6- Questions diverses
- 7- Echanges

1-Avenant N°2 : « Pour un aménagement du territoire scolaire cantalien »

DATES CLES



CADRE LEGISLATIF

- Loi N°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République
 - Art L 111-1 : « L'éducation est la première priorité nationale. Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. »
- Loi N° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance
- Dispositif « plus de maîtres que de classes »
 - Conduire chaque élève à la maîtrise du socle commun de connaissance, de compétences et de culture en prévenant la difficulté scolaire tout au long de la scolarité primaire

Affirmer une ambition pour la scolarisation de tous les élèves dans le département du Cantal.

Contractualiser un effort en emplois dans le 1^{er} degré dans la mesure ou une politique pédagogique et structurelle est mise en œuvre

Envisager une neutralisation de la baisse des effectifs du fait que l'ensemble des acteurs et élus locaux et les autorités académiques sont prêts à structurer durablement un réseau des écoles.

Création de réseaux pédagogiques

Projets scolaires et périscolaires de qualité

Service public du numérique éducatif

Formation initiale et continue des maîtres

Elaboration d'un schéma d'aménagement du territoire scolaire pour 3 ans

Engagement contractuel Elus / EN

Primat de la logique pédagogique au service de la réussite et de l'enrichissement des parcours de tous les élèves Elaboration d'indicateurs de suivi et d'évaluation annuels

Consultation des instances départementales

ELABORATION DU SCHEMA TERRITORIAL SCOLAIRE

Elaborer un diagnostic partagé du territoire par l'ensemble des partenaires (EN / Elus / Autres partenaires)

CRITERES

- ✓ Classement en zone de montagne
- ✓ Caractère rural de la commune
- √ Évolution démographique
- ✓ Isolement de la commune
- ✓ Conditions d'accès par les transports scalaires
- ✓ Conditions de scolarisation
- √ Impossibilité de regroupent d'écoles
- ✓ Sectorisation
- ✓ Dynamique territoriale



La combinaison des critères permet de proposer une approche partagée du territoire scolaire cantalien

PRINCIPES EDUCATIFS ET PEDAGOQUES

- ✓ Accueil des moins de 3 ans
- ✓ Primat de l'intérêt structurel et pédagogique
- ✓ Création de nouveaux regroupements pédagogiques intercommunaux
- ✓ Développement des réseaux d'éducation (renforcement de la continuité pédagogique écoles-collèges)
- ✓ Dispositif « Plus de maitres que de classes »
- ✓ Politique numérique académique 1^{er} degré
- ✓ Lien scolaire-périscolaire, développement de ressources communes

ENGAGEMENTS DES PARTIES

Neutralisation des effectifs ne peut se faire que dans le cadre de la convention . Elle conditionne l'absence de retraits d'emplois (soit environ 21 postes sur la durée de la convention)







Création de regroupements pédagogiques intercommunaux dans l'intérêt des élèves et de leurs apprentissage

Mise en place progressive de réseaux pédagogiques adossés à des collèges

Développement de **dispositifs pédagogiques** permettant de répondre aux besoins de scolarisation en termes quantitatifs et qualitatifs

Identification par l'EN, après concertation, **des zones à étudier et des zones fragiles**. S'y ajoute l'évolution de la démographie pour déterminer le nombres de classe à ouvrir, à protéger, à regrouper, à fermer

Approches qualitatives et quantitatives des conditions de scolarisation dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire

Comité de pilotage

- Recteur
- Préfet
- Inspecteur d'académie
- Élus et élus signataires

- **❖** AMF
- Partenaires syndicaux associations partenaires de l'écoles
- parents d'élèves
- ❖ DDEN

ACCOMPAGNEMENT, EVALUATION

PÉRIODICITÉ

❖ Annuelle (avant le dialogue de gestion avec l'administration centrale) À mi parcours (préparer l'évolution au terme de la contractualisation)

Finale et sortie de la contractualisation

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de RPI nouveaux	8 à 9 RPI sur 3 ans
Proportion d'écoles de 1 à 3 classes	Faire diminuer la moy dépt (75 %) / moy académique (55%)
Evolution du tissu départemental	Rééquilibrage entre petites structures à fort effectif et structures importantes (+ 5 classes) à faible effectif
Balance carte scolaire	Créations- suppressions de postes
Création de dispositifs « plus de maitres que de classes »	6 sur 3 ans
Tx de scolarisation des moins de 3 ans	Taux attendu de 30 % sur les 3 ans
Numérique	Mise en place des ENT
Mesure de l'implication de la commune	Connexion haut débit, matériel opérationnel et adapté
% de personnels bénéficiaires d'actions de formation	

AVENANT N° 1

2017-2019

Priorités définies par le Comité Interministériel aux ruralités (CIR)

- Relever le défi de l'égalité en assurant aux habitants des territoires ruraux un accès facilité aux services publics réseaux essentiels à leur vie quotidienne
- Veiller au développement de chaque territoire
- Fédérer les initiatives publiques et les énergies locales

Référence:

Rapport Alain DURAN:



« L'école est désormais envisagée comme étant celle du territoire et non plus celle de la commune »

INDICATEURS	CIBLES	BILAN 2014-2017
Nombre de RPI nouveaux	8 à 9 RPI sur 3 ans	7 = 3 extensions + 2 concentrations de RPI + 2 fusions
Proportion d'écoles de 1 à 3 classes	Faire diminuer la moy dépt (75 %) / moy académique (55%)	63,3 % (rentrée 2016)
Evolution du tissu départemental	Rééquilibrage entre petites structures à fort effectif et structures importantes (+ 5 classes) à faible effectif	16 créations (écoles de – de 5 classes) 20 suppressions (écoles des + de 5 classes)
Balance carte scolaire	Créations- suppressions de postes	
Création de dispositifs « plus de maitres que de classes »	6 sur 3 ans	9 dispositifs
Tx de scolarisation des moins de 3 ans	Taux attendu de 30 % sur les 3 ans	23,65 %: avec 2 dispositifs passerelles + 1 classe intercommunale de tout-petit
Numérique	Mise en place des ENT	Enseignement du numérique (EDN) Convention Ecole numérique du Cantal Expérimentation « école éloignée en réseau « EER »
Mesure de l'implication de la commune	Connexion haut débit, matériel opérationnel et adapté	Convention avec le CD 15 (2015) + financement DETR (50 %) équipements des écoles
Part de personnels bénéficiant d'actions de formation Complément :		1 poste crée de conseiller pédagogique départemental numérique + accompagnement de 3 étudiants numériques / m@gistère : plateforme (31 sessions de formation): tx de participation 65 %)

Rythmes scolaires : 65 % de passage aux nouveaux rythmes scolaires Projets éducatifs de territoire (PEdT) : couverture de 97% (rentrée 2016)

INDICATEURS CIBLES

Nombre de réseaux d'écoles de territoire	
Evolution du tissu départemental	Rééquilibrage entre petites structures à fort effectif et structures importantes (+ 5 classes) à faible effectif coupler la proportion d'écoles de 1 à 3 classe
	Cohérence territoriale pour la mise en œuvre du cycle 3
Nombre de RPI nouveaux	8 à 9 RPI sur 3 ans
Tx de scolarisation des moins de 3 ans	→ Prise en compte de la pop de 2 ans attendue et de la dispersion et réponses innovantes partagées
Balance carte scolaire	Créations- suppressions de postes
Création de dispositifs « plus de maitres que de classes »	6 sur 3 ans
Proportion d'écoles de 1 à 3 classes	Faire diminuer la moy dépt (75 %) / moy académique (55%)
Numérique	Mise en place des ENT
Mesure de l'implication de la commune	Connexion haut débit, matériel opérationnel et adapté
% de personnels bénéficiaires d'actions de formation	

Poursuivre le schéma d'aménagement du territoire scolaire pour 3 ans

Réflexion pluri annuelle partagée par tous les acteurs Engagement réciproque, sincère et réaliste pour élaborer une réponse coconstruite Cohérence avec le Schéma Départemental d'amélioration de l'accessibilité des services

Plafonnement de la baisse des effectifs à 5 postes / an

Conforter le déploiement sur l'ensemble du territoire cantalien de la restructuration en cours pour garantir cohérence territoriale et pertinence géographique

Maintenir le nombre de postes d'enseignants à pop scolaire totale du 1^{er} degré constante

Si baisse d'effectifs → plafonnement à 5 postes au max / an

Accompagner l'approche intercommunale par la création de réseaux d'école de territoire s'appuyant sur une neutralisation pour une durée de 2 ans

Renforcer la qualité de l'articulation entre temps scolaire et périscolaire dans le cadre des PEdT

Encourager la liaison entre les cycles et les pratiques du numériques éducatif en liaison avec les CT, et le réseau CANOPE

Accentuer la participation des parents et des familles aux différentes instance

Veiller à une continuité des apprentissages en intégrant le cycle 3

Mettre en place un travail collaboratif avec l'EN et le CD 15 dans le cadre de la sectorisation des collèges







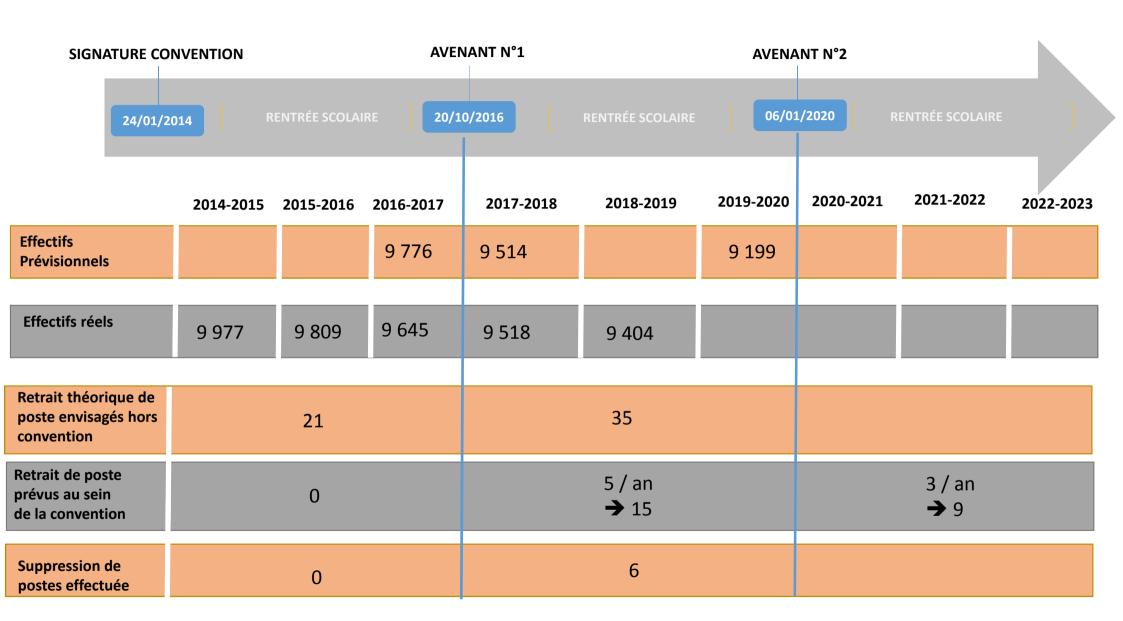
AMBITION

Concilier une proximité de l'Ecole qui n'impose pas de temps de trajets démesurés, avec la volonté de proposer des structures offrant des caractéristiques pédagogiques, des conditions d'accueil, des modalités de socialisation et d'ouverture nécessaires à la formation des jeunes cantaliens



Une école de qualité accessible à tous





EVOLUTION DES EFFECTIFS DU PREMIER DEGRE

Sees dileves Ser depre

SCOLARSES *	06-07	07-08	60-03	09-10	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15	13-16	16-17	17-18	18-19	1

PUBLIC département	10 372	10 500	10 466	10 450	10 436	10 393	10 384	10 165	9 977	9 809	9 645	9 518	9 404	87,88
Provi départament	1 874	1871	1 795	1794	1688	1579	1451	1402	1375	1 395	1 399	1310	1 297	12,12
TOTAL	12 246	12 371	12 261	12 244	12 124	11 968	11 835	11 567	11 352	11 204	11 044	10 828	10 701	

^{*} élémentelses prédit aversités equisable

EVOLUTION DU NOMBRE D'ELEVES PAR CLASSE

PUBLIC	06-07	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15	15-16	16-17	17-18	18-19
Mire dilitera per desse MC	17,70	17,80	17,68	17,89	17,00	18,23	18,19	18,15	17,88	17,74	17,60	17,46	17,25

		PUBLIC BAS	2017-2018	_	
Prence	Acsellinie	Pay de Dâme	Aller	Ninte- Loire	Carra
29,25	23,95	22,56	20,49	21,68	17,46

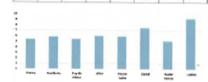


TAUX D'ENCADREMENT

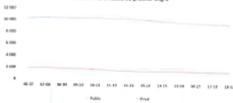
e tean d'encyclement dans l'aradighamant du Jan degré est représentation l'Indicateur PJP (number d'aradighama pour 100 dèben).

PUBLIC	15-16	16-17	17-18	18-19
Nore-d'anneignants peur 300 élèves 0/0	7,25	7,31	7,44	7,47

			PUBL	K. F/E 2017	-2018		
formos	Académia	No de Okree	Aller	Hauta- Late	Cardal	Haste- Servie	Losine
8,42	5,84	5,49	5,87	5,93	7,44	5.12	1.1



Evolution des effectifs du premier dagré







MISSIONS DES ENSEIGNANTS

PUBLIC	14-15	15-16	16-17	17-18	18-19
Part of encolgrants devant classe	83,41%	82,86%	82,12%	82,37%	82,47%

INDICATEURS	CIBLES	BILAN 2014-2019

Nombre de réseaux d'écoles de territoire		7 RET crées
Nombre de RPI nouveaux	8 à 9 RPI sur 3 ans	
Proportion d'écoles de 1 à 3 classes	Faire diminuer la moy dépt (75 %) / moy académique (55%)	
Evolution du tissu départemental	Rééquilibrage entre petites structures à fort effectif et structures importantes (+ 5 classes) à faible effectif	20 créations (écoles de – de 5 classes) 19 suppressions (écoles des + de 5 classes)
	Cohérence territoriale pour la mise en œuvre du cycle 3	Rédaction d'une charte départementale pour le cycle 3
Création de dispositifs « plus de maitres que de classes »	6 sur 3 ans	9 dispositifs
Tx de scolarisation des moins de 3 ans	Taux attendu de 30 % sur les 3 ans	3 ETP ont été ouverts + 2 dispositifs passerelles
Numérique	Mise en place des ENT	Enseignement du numérique (EDN) Convention Ecole numérique du Cantal Expérimentation « école éloignée en réseau « EER »
Mesure de l'implication de la commune	Connexion haut débit, matériel opérationnel et adapté	Convention avec le CD 15 (2015) + financement DETR (50 %) équipements des écoles
Part de personnels bénéficiant d'actions de formation		1 posté crée de conseille pédagogique départemental numérique + accompagnement de 3 étudiants numériques / m@gistère : plateforme (31 sessions de formation): tx de participation 65 %)

Poursuivre le schéma d'aménagement du territoire scolaire pour 3 ans

Réflexion pluri annuelle partagée par tous les acteurs Engagement réciproque, sincère et réaliste pour élaborer une réponse coconstruite Cohérence avec le Schéma Départemental d'amélioration de l'accessibilité des services

Plafonnement de la baisse des effectifs à 3 postes / an

Redéfinir l'échelle du territoire et penser sa gouvernance : « Ecole de territoire »

- Intégration des partenaires dans un conseil scolaire de territoire

Améliorer la communication entre les acteurs d'un même territoire afin de tisser un lien entre les acteurs, EN, CT, usagers.

Faire de l'Ecole du territoire « un service public global »

Maintenir le nombre de postes d'enseignants à pop scolaire totale du 1^{er} degré constante

Si baisse d'effectifs → plafonnement à 3 postes au max / an

Rendre l'Ecole accessible à tous en favorisant l'accès aux apprentissages, à la socialisation et au bien être dans la vie quotidienne

→ Lancement d'AMI

Accompagner l'approche intercommunale par la création de réseaux d'école de territoire s'appuyant sur une neutralisation pour une durée de 2 ans

l'articulation entre temps scolaire et périscolaire dans le cadre des PEdT

Poursuivre l'expérimentation de dispositifs d'innovation pédagogiques tels que l'Ecole Eloignée en Réseau (EER), dispositifs passerelles, développement du projet e-FRANC

Réfléchir à une possible sectorisation dans le 1^{er} degré et à la gestion des dérogations

INDICATEURS

- Nombre de créations de RET
- Nombre de redéploiement de RPI en RET
- Nombre de redéploiement de RET existants
- Nombre d'AMI
- Nombre de nouvelles instance de gouvernance d'Ecoles de territoire
- Nombre de réunions dans le cadre des nouvelles instance de gouvernance
- Nombre de secteurs et nombre de communes adhérant à la sectorisation di 1er degré
- Suivi des résultats des élèves aux évaluations nationales

A noter : Appel à projet 2022 des Campus connectés contribuera à construire une Ecole de qualité accessible à tous de la maternelle à l'université

2- Compte rendu du Congrès des Maires 2019

102ème Congrès des Maires et des Présidents d'Intercommunalités de France



Du 18 au 21 novembre 2019

« Les Maires au cœur de la République »

CHIFFRES CLES

255 adhérents à l'AMF 15 (communes +EPCI)

80 élus du département inscrits au congrès, soit

30 % de représentativité

8 conventions signées avec des partenaires clés

AVEC LE SOUTIEN DE :



RESOLUTION GENERALE

La résolution générale du 102 ème congrès, présentée par André LAIGNEL, premier vice-président de l'AMF, met en avant les défis auxquelles les communes et intercommunalités doivent faire face au quotidien:

DEFIS

- 1. La vitalité démocratique avec la montée en puissance des incivilités et des agressions.
- 2. L'aménagement des territoires et l'accès aux services publics.
- 3. L'environnement , avec un critère d'urgence et une implication essentielle des collectivités territoriales pour mener à bien une transition écologique réussie.

1. Nous voulons un cadre financier sécurisé et pérenne:

- L'AMF a rappelé son opposition quant à la suppression de la taxe d'habitation qui introduit des inégalités encore plus forte. Le dégrèvement est présenté comme la solution assurant la transparence aux communes.
- L'AMF revendique l'inscription dans la Constitution de l'autonomie financière et fiscale des collectivités.
- Concernant la contribution du bloc communal à la réduction de la dette publique, l'AMF revendique un réajustement au prorata de sa part dans l'endettement.

2- Nous voulons une liberté d'agir pour l'exercice quotidien des services publics avec l'arrêt de la baisse des moyens dédiés aux services publics.

- En matière de santé, l'AMF affirme que les élus locaux doivent avoir un pouvoir de décision dans la gouvernance des hôpitaux.
- Les propositions inscrites dans l'Agenda Rural doivent faire l'objet d'une mise en œuvre rapide avec le déploiement de moyens adaptés.
- Enfin l'AMF, s'engage à faire de la lutte contre les violences faites aux femmes une grande cause du mandat 2020-2026, à travers une charte d'action municipale et intercommunale.
- Concernant le volet environnemental, il est à noter que les politiques publiques peuvent influer sur les mode de vie et contribuer ainsi aux respects des engagements environnementaux. Cependant aucune nouvelle ressources pour les intercommunalités dans la loi d'orientation des mobilités » est annoncé.
- L'AMF souligne dans sa résolution générale l'importance également de mettre en œuvre une politique nationale ambitieuse en faveur de la filière forêt-bois.
- Enfin l'Amf demande également à l'Etat de réaffirmer son soutien aux agendas 21 locaux.
- Concernant la fonction publique territoriales, l'AMF s'oppose à l'injonction gouvernementale de supprimer 70 000 emplois dans la fonction publique territoriale en rappelant que la Constitution garantit aux collectivités leur libre administration.

3- Nous voulons une transformation des relations entre l'Etat et les Collectivités locales, au service d'une nouvelle décentralisation

- La résolution générale précise que les politiques de proximité qui répondent aux attentes quotidiennes des Français devront être portées directement par les communes et intercommunalités. Ainsi liberté et subsidiarité doivent devenir les pierres angulaires de l'organisation territoriale.
- Enfin la reconnaissance de la place particulière de la commune et de sa clause de compétence générale dans la Constitution est demandée.
- La reconnaissance du rôle des association de maires en matière de formation soit reconnue dans les futurs dispositif des ordonnances.

TEMPS FORTS



Pour Christian MONTIN, «ENEDIS , est un partenaire incontournable pour les communes cantaliennes. Cette convention symbolise la confiance établie entre Enedis et les Maires du Cantal ».

La proximité avec un interlocuteur dédié est une atout fort du partenariat, gage d'efficacité au quotidien.

Alain RIEHL - représentant d'ENEDIS a rappelé l'importance du rôle des maires dans l'aboutissement des projets avec la mise en place d'une approche concertée ,aussi bien pour des projets classiques de « réseau » que sur des projets innovants avec la mise en place de bornes de rechargement.



A la suite de plusieurs échanges et notamment en octobre 2018 avec le rassemblement de plus de 150 élus sous le slogan « Dans nos zones rurales, Orange ne répond plus » et la rencontre de Mme DULANC, numéro deux d'Orange, les relations avec l'opérateur se sont grandement bonifiées.

A l'occasion du Congres, une délégation d'élus et notamment Christian MONTIN- Président de l'AMF15, Antoine GIMENEZ Trésorier et Michel TEYSSEDOU, Président de la Chataigneraie Cantalienne ont réaffirmé, la nécessité de sauvegarder un réseau cuivre indispensable au service de base dans l'attente du déploiement de technologies plus performantes.

Rencontre avec EDF

Les membres de l'AM15 ont été accueillis par Thierry MEGE, Directeur Développement Territorial Auvergne, EDF, pour évoquer les enjeux en matière de transition écologique.

Christian MONTIN a souligné que : « Les questions de l'énergie et de l'environnement sont indissociables et EDF et à ce titre, un acteur dynamique dans ces domaines. »



Une présentation de l'outil «Bilan énergétique de votre territoire » à destination des collectivités, a ensuite été réalisé.



Des préoccupations partagées

Quelque 80 élus du département ont participé au congrès des maires, à Paris. Parmi eux, Christian Montin. président de l'Association des maires du Cantal, revient sur les sujets qui l'ont marqué.

Chemcha Rabhi

hristian Montin est ravi de son passage. au congrès des maires de France, à Paris. De ce temps fort qu'il assimile au rendez-vous d'une « grande famille républicaine », le président de l'Association des maires du Cantal (AMF 15) est revenu enrichi par les échanges d'expériences. Et il a pu constater que certaines préoccupations des élus cantaliens étaient partagées par bon nombre de leurs collègues.

« Les maires se sentent dessaisis »

Si la place d'un (petit) maire dans une intercommunalité fait encore débat dans le Cantal, elle interroge autant ailleurs puisque ce sujet a longuement occupé le congrès. « Les communautés de communes ont été dotées de compétences de plus en plus grandes et les maires se sentent dessaisis ».

THE BUY WHEN WASHING



ÉTAT D'ESPRIT Président de l'AMF 15, Christian Montin estime qu'il ne faut pas tendre vers « la victimisation des

tionne aussi, et l'élu invite « à reconsidérer le fonctionnement démocratique des intercommunalités ».

La suppression de la taxe d'habitation continue également de faire réagir. « C'est un impôt emblématique, défend le président. La personne habite sur la commune et paie un impôt pour avoir les services qui permettent de

La gouvernance ques- bien vivre. C'est un impôt qui avait une cohérence et du sens. » Ce dernier n'est pas convaincu par les solutions envisagées pour la remplacer : « Le transfert du foncier bâti du Département vers les communes et un transfert de la TVA au Département et aux communautés de communes...»

> Autre sujet essentiel. l'environnement. Le prési

dent de l'AMF 15 estime que les actes et les décisions traînent alors qu'il y a urgence. Et surtout, il y a des projets simples à conduire rapidement sans bouleverser la vie des gens, comme la consommation énergétique des bâtiments publics et privés ou encore le développement du covoiturage.

À quelques mois de l'échéance, les municipales ont largement été évoquées lors du congrès. Dans le Cantal, le président de l'AMF prévoit un taux de renouvellement de l'ordre de 30 %.

Quant à l'état d'esprit des élus que tout le monde décrit comme chagrin actuellement, Christian Montin nuance. Lui appelle à ne pas se laisser aller à la victimisation des maires. « On dramatise un certain nombre de choses. Bien sûr. l'affaire de notre collègue de Signes (Var), qui a été tué, est terrible et angoissante. Mais fort heureusement, cela reste un cas exceptionnel... ». Et le premier magistrat de Marcolès de se lancer dans un plaidoyer pour la fonction, certes difficile au quotidien mais passionnante et enrichissante.

AMF CANTAL De retour du congrès national des maires et à moins de quatre mois des municipales, le président Christian Montin livre les préoccupations de ces "sentinelles de la République".

Spleen des maires : "Il faut arrêter de dramatiser..."

on, les maires du Cantal ne sont pas désabusés, usés par leur fonction, ni angoissés par les incivilités à leur égard de la part de certains administrés, ni tous sur le point de jeter l'éponge. "Il y a six mois, on nous annonçait que la moitié mois, on nous annonçait que la moitié des maires ne se représenteraient pas ; aujourd'hui, je pense qu'on est peut-être à 40 % et que ça se terminera aux alentours de 30 % m. sasure Christian Montin, président de l'Association des maires du Cantal, qui estime qu'on dramatise aujourd'hui à l'excès l'exassoration et de l'association de l'association de maires du Cantal, qui estime qu'on dramatise aujourd'hui à l'excès l'exassoration et de l'association de l'association de l'association et de l'association de l'association de l'association de l'association et l'association et l'association et l'association de l'association et l'as pération et la détresse des maires. Loin de lui l'idée de minimiser les difficultés doute le plus obtus, obligeant les élus à une digestion accélérée d'évolutions à une digestion accélérée d'évolutions fiscales et territoriales à la châne. Pour lui, il flaut sortir de cette victimisation pour mettre en avant cette fonction très riche, qui apporte beaucoup à ceux qui l'exevent. C'est un challenge, un défi qu'on se donne pour la collectivité qu'on se donne pour la collectivité qu'on se donne pour la collectivité qu'on a choisi de servir", soulerne le mairre de Marcvoles, qui brigee un cinquième mandat.

Sortir de la victimisation

ÉDUCATION NATIONALE

Quant aux violences, menaces, dont la Quant aux vioiences, menaces, dont la presse s'est faite largement l'écho depuis la mort tragique du maire de Signes cet été, là encore, Christian Montin appelle à la mesure : "Person-nellement, en 25 ans de mandat, je ne dis pas qu'une fois ou deux je n'ai pas cu des échanges vifs avec quelques-uns de mes concitoyens qui n'étaient pas d'accord ou revendiquaient pour leurs pour le président de l'AMF 15, la diffi-

Chevillo ouvrière de la conven-tion signée en 2014 par l'AMF-15 avec le Rectorat sous l'égide du ministre Pellion, puis d'un perteire avecant. Christian Montin in second averant pour une coole de qualité accéssible à tous dans le Cantal. S'il se diseit opti-mité, il rappellat que sans le cadre el les moyens permis par la cadre el les moyens permis par la vient de la cantalienne. Message entendu puisqu'on a appris depuis que cet avenant sorat bien signé, le jarvière prochain. Autre sujet de l'association départementale :

Un nouvel avenant à la convention



intérêts particuliers, mais je n'ai jamais eu de menaces. Globalement, les gens respectent leur maire."

S'il est en revanche une entrave à l'en-gagement de nouveaux édiles, c'est

la réforme de l'organisation territo-riale des finances publiques, avec un premier schéma amené à évoluer. "On attend avec impa-

tience de savoir ce que sera

tienco de savoir ce que será vivirtablement la réforme des tréso-reires", souligne Christian Montin, volusión a sussi avec beaucoup qui solvira aussi avec beaucoup de la companie de la confidencia de la companie del la companie de la companie del la companie de la companie de la companie de la companie de la companie del la compani L'AMF 15, qui se présente comme une "béquille dans l'exercice au quotidien de la responsabilité des ailleurs aux multiples interrogaailleurs aux multiples interroga-tions de ses ressortissants, avec la "sempiternelle question du télé-phone". Or, Christian Montin l'assure: "Depuis la manifestation des élus en octobre 2018, on a instauré avec Orange un véritable dialogue et les choses ont consi-dérablement évolué..."

culté à conjuguer ce mandat, très chro-nophage, avec une vie professionnelle prenante et une vie familiale avec des enfants. A cet égard, lui et ses collègues voient d'un bon œil certaines mesures de la récente loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de dans la vie locale et a la proximité de l'action publique, comme la prise en charge de frais de garde d'enfants. Pour autant, elles demeurent insuffisantes: "Depuis des années, l'AMF milite pour permettre à un maire de retrouver une activité professionnelle à l'issue de son mandat. Je crains que cette loi soit une occasion ratée, qu'en reille pase que occasion ratée, qu'on n'aille pas au bout de ce qui serait nécessaire. Faut-il pour autant se résoudre à ne voir les communes administrées que par des maires retraités ? Christian Montin ne le souhaite pas, même s'il convient que sa disponibilité de retraité a joué dans sa décision de se représenter, tout comme son attrait pour la chose publique et municipale aux côtés de ses engagements à l'AMF et à la tête des Petites cités de caractère® d'Aura.

Frustrés par l'interco Tout n'est cependant pas rose dans les arcanes municipales. De retour du congrès national des maires, auquel pas moins de 80 édiles du département nt participé (soit un tiers). Christian Montin veut néanmoins mettre en exergue trois sujets de préoccupation majeure des maires de tous bords. À commencer par ce sentiment de se voir dépossédés, dessaisis d'un certain nombre de prérogatives passées dans le giron intercommunal. L'exemple du ouvent plus leur place dans le fonc

tionnement démocratique de ces grandes intercommunalités. Ca crée de vraies frustrations en dénaturant en partie leur fonction", relate-t-il. En cause, une situation figée, au milieu du gué, entre un avènement de l'inter-communalité non abouti (qu'il n'ap-pelle cependant pas de ses vœux) et pelle cependant pas de ses veux) et une fonction communale en partie érodée. Bien qu'insatisfaits, les élus ne veulent néamonios pas entendre parler d'un détricotage de la loi Notre, quand bien même celle-ci est toujours autant décriée. Pas question de faire marche arrière: "La priorité des priorités des élus, c'est la stabilité au niveau de la fiscalité notamment, un peu de respi-ration après tous les bouleversements de ces dernières années."

Redonner du sens à l'impôt

Redonner du sens à l'impôt Demier en date justement, la suppres-sion de la taxe d'habitation, 'un des impôts emblématiques du lien entre-les habitants de la commune et les len que le dispositif substituil imaginé par le gouvernement va inévitablement rompre, puisque les communes seront rompre, puisque les communes seront compensées par un transfert des ressources fiscales sur le foncier bâti perçues par le Département. "Je suis perques par le Departement. Je suis de ceux qui pensent qu'il faut réhabi-liter le sens de l'impôt, qui n'est pas une ponction pour faire plaisir aux élus, mais le moyen d'offirir des services publics efficaces à la population. Sinon, le contribuable devient encore plus un consommateur de services et non plus un acteur de la commune." L'AMF 15 suit nearailleurs de près le transil déno-suit nearailleurs de près le transil dénosuit par ailleurs de près le travail sénasuit par anieurs de près le travail sena-torial, conduit notamment par Bernard Delcros, en faveur du maintien du dispositif des ZRR, zones de revitali-sation rurale, jugées essentielles pour l'attractivité économique du territoire

Quid du discours du Président Macron ? Si Christian Montin a apprécié sa venue, "je suis resté large ment sur ma faim sur son intervention que j'ai trouvé tiède, bavarde, sans rien de concret"...

PATRICIA OLIVIERI

(1) Sondés en amont du scrutin de 2014 par FAMF15, 27,7 % des maires du Cantal n'avaient pas l'intention de se représenter.

"ON PEUT MIEUX FAIRE..."

Au congrès des maires, il a aussi été b

toge bit en est constant is a test of the decisions, Justice to the constant is the constant in the constant i

3- Point sur la création des Maisons France Service et Réforme de la DGFIP

Création de France Services

France Services

Faciliter l'accès des citoyens à un panier de services de qualité



Un bouquet de services du quotidien

Une structure de proximité et de qualité

- > Une plus grande accessibilité des services publics au travers d'accueils physiques polyvalents
- ➤ Une plus grande simplicité des démarches administratives avec le regroupement en un même lieu (physique ou itinérant), des services de l'Etat, des opérateurs et des collectivités territoriales afin de lutter contre l'errance administrative et d'apporter aux citoyens une réponse sur place
- une qualité de service substantiellement renforcée avec la mise en place d'un plan de formation d'agents polyvalents et un panier de services homogènes dans l'ensemble du réseau France Services

RETRO PLANNING

15/09/19

31/12/21

1

Liste des MSAP de la Région

présentant les garanties de qualité et d'accueil pour être labellisées Maisons France Services au 01/01/2020

DOC REFERENCES

- → Charte nationale d'engagement
- → Bouquet de services

2

Liste des projets de nouvelles implantations France Services

Après concertation avec les élus locaux et au regard du SDAASP

- → opportunité de soutenir un projet de Bus France service / Département
- > Financement de la Caisse des Dépôts

CRITERES

- 1- Identifier les zones éloignées d'une offre existante de SP
- 2- Prioriser la localisation France Services dans les petites centralités et les QP de la Ville
- 3- Encourager et prioriser le déploiement de solutions itinérantes
- 4-Favoriser l'implantation dans les lieux de passage habituels des habitants
- 5- Porter une attention particulière aux déploiement de nv projets dans les territoires d'outre-mer

A noter : La Poste s'est engagée à créer 250 équipes de facteurs mobiles

Montée en gamme des MSAP

Avec accompagnement pour atteindre le niveau de qualité France Service

→ date limite pour obtention de l'homologation

D'ici 2022, chaque citoyen pourra trouver au moins une maison France Services à moins de 30 minutes de son domicile.

LES MAISONS FRANCE SERVICES

CHIFFRES CLES (national) au 06/12/2018

1359 MSAP

740 MSAP portées par les CT

116 MSAP portées par des associations

503 MSAP postales

460 projets de labellisations France Services

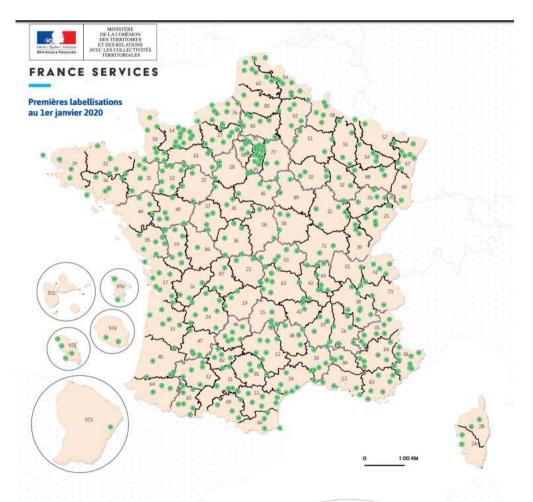
> Au 01/01/2020

Qui sont les porteurs des structures France Services ?

- l'Etat (sous-préfectures) > 4 structures
- · les associations > 53
- le groupe La Poste > 40
- la Mutualité sociale agricole > 30
- des collectivités territoriales (communes, intercommunalités ou départements) > 331

Couverture de 1 MFS / canton

> En 2022



https://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/labellisations-france-services 01012020.pdf

CHIFFRES CLES (département)2019

7 MSAP labellisées 🔷

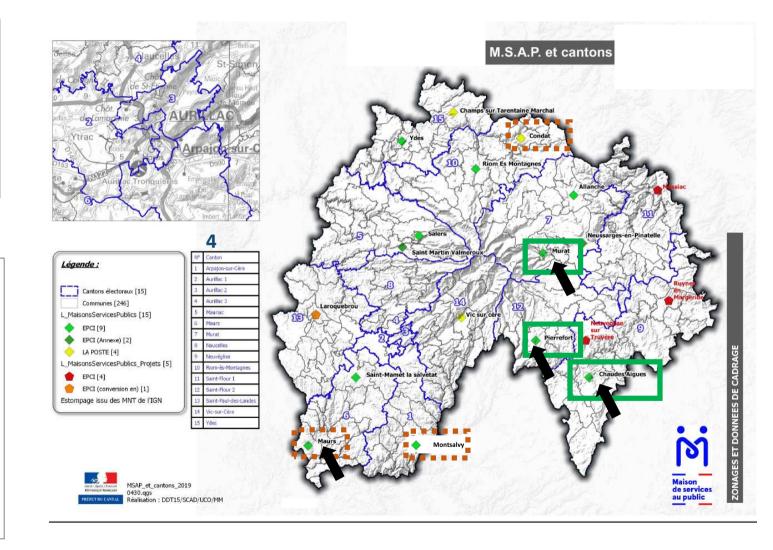
4 MSAP postales

3 en projets

4 candidatures Maisons France Services en 2019

3 homologations au 01/01/2020

3 candidats pressentis dès 2020



UN SOCLE DE SERVICE COMMUN

Evolution des MSAP existantes

ETAT

LABELLISATION

Grille de 30 points obligatoires

Maisons France Services

Neuf services publics sont représentés au sein de France Services et les agents France Services seront tous formés à répondre aux questions afférentes aux neuf opérateurs partenaires :

- Ministère de l'Intérieur
- Direction générale des finances publiques
- Ministère de la Justice
- La Caisse nationale de l'Assurance maladie
- La Caisse nationale d'Assurance retraite
- La Caisse nationale d'Allocations familiales
- Pôle Emploi
- La Mutualité sociale agricole
- · Le groupe La Poste



Collectivités territoriales

MOYENS HUMAINS

Au moins 2 agents polyvalents présents en permanence

Maisons France Services

→ Formation renforcée via le CNFPT

Dispositif visio-conférences

MOYENS TECHNIQUES

D'ici à 2022

Maisons France Services

REFORME DE LA DGFIP

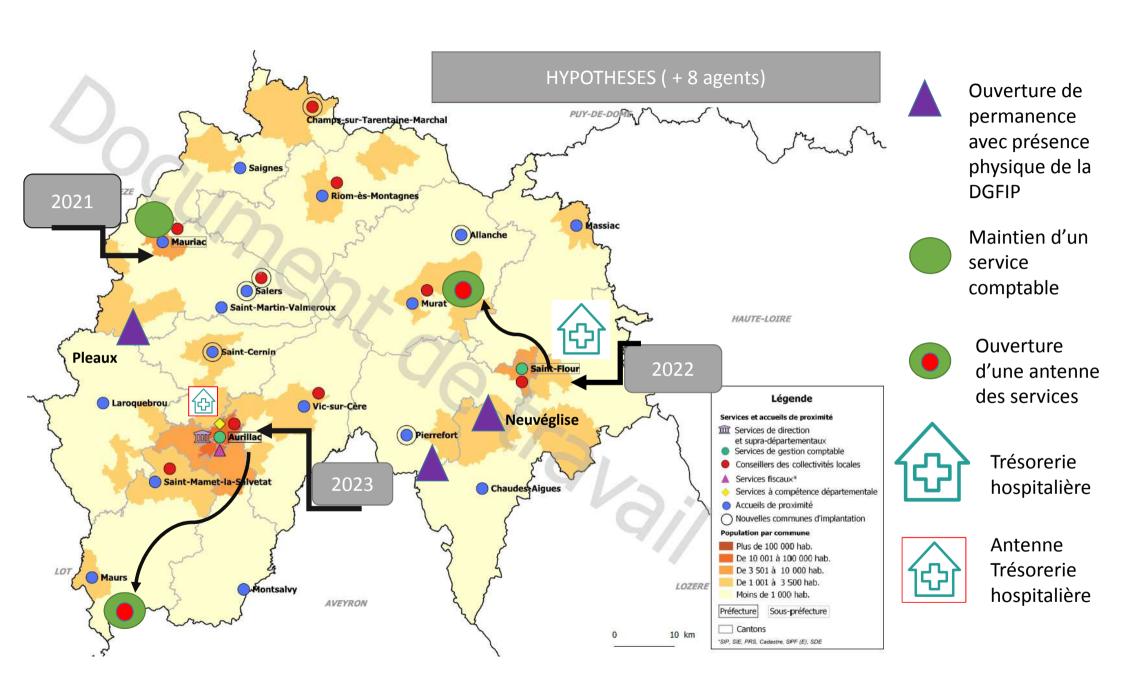
Extrait PPT AG 13/09/2019

Pourquoi la réforme ?

- la DGFIP n'a plus les moyens du fonctionnement actuel
- Les missions ont changé (PAS, disparition TH, dématérialisation des échanges avec les collectivités)
- d'autres changements à venir : avenir du cadastre ? déclaration tacite
- Trop peu de personnels dans les sites actuels (moins de 5 agents) perte de compétence de capacité de réponse aux besoins

> La réforme des trésoreries dans le Cantal

- Disparition des Trésoreries actuelles
- Regroupement des services comptables à Saint Flour et Aurillac, sans doute aussi à Mauriac discussions sur Maurs et Murat
- Accueil du public (particulier et entreprises sur les MSAP (1/canton)



4- Formations

Formations BUDGET

Mairie 2000 : Universités des Maires

INFORMATIONS PRATIQUES ET ECHANGES AUTOUR DU BUDGET

CHIFFRES CLES

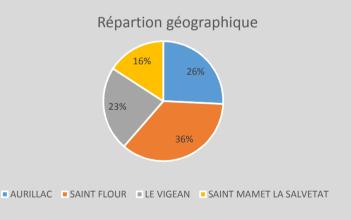
101 participants

> 43 élus à l'AMF 15

58 agents en partenariat avec le CNFPT et le CDG 15

sessions de formations





Participation financière des élus :

> forfait de **20 €** / élus

ARTICLE DE PRESSE



La Montagne- 26-11-2019

Mairie 2000 : Universités des Maires

Dispositif : « Les universités des maires et présidents d'intercommunalité de France



OBJECTIFS

- Sensibiliser les élus aux fondamentaux de l'exercice du mandat
- Permettre à l'AMF de se faire connaître par les nouveaux élus

BUDGET

- ➤ Soutien financier de Mairie 2000 : 6 000 €
- ➤ Pour rappel en 2014

RECETTES: 6 408,00 € Universités des Maires (Subv Mairie 2000 et part.repas)

DEPENSES: 7 294,86 €

Organisation Universités des Maires (frais orga et repas)

A DÉFINIR

Date:

Lieux:

Format:

Ateliers:

Rappel du programme 2014



Programme

	_
Matin	
8h30	Accueil des participants (remise des dossiers - café - visite des stands)
9h30	Mots de bienvenue aux Universités des Maires du Cantal par le Président de l'AMF15
9 h40	Séance plénière : Les finances locales
	Élaborer le budget de sa commune - les fondamentaux par Nathalie BRODIN, responsable du Département Finances à l'AMF La DGFIP, une administration au service de la gestion publique locale par Alain DEFAYS,DDFIP. Échanges avec la salle
11h25	Présentation du rôle du Département par le Président (ou son représentant), de la Région par le Président (ou son représentant), de l'État par M. le Préfet, en lien avec les collectivités.
12h45	Déjeuner

Après-midi

Ateliers au choix de 14h15 à 16h30

Atelier 1 : La responsabilité du Maire

- La responsabilité civile et pénale du Maire par Maître Levent SABAN, Avocat,
- Les pouvoirs de police du Maire par Nathalie FOURNEAU, Service juridique de l'AMF.

Atelier 2 : Les Communes et l'Intercommunalité Intervenants :

- Christine BREMOND, Directrice d'Etudes, Mairie Conseils, Caisse des dépôts et Consignations
- · Maître Philippe PETIT, Avocat

Atelier 3 : L'Eau et l'assainissement

Accueil petite enfance

CONTENU

- Le financement
- Attribution des places en crèche

Avec le concours de



- RAM MAM micro-crèches
- Accueil individuel

Assurances de la commune

CONTENU

- · Assurance et code des marchés publics : les points essentiels à vérifier dans un contrat d'assurance
- Assurance du patrimoine de la collectivité : dommages aux biens, risques naturels, vol et vandalisme
- Assurance des responsabilités et protection juridique : responsabilité pénale et administrative des élus et de la collectivité
- Assurance du personnel des collectivités

Avec le concours de



Communes nouvelles

CONTENU

- Modalités de création
- Modalités d'administration

- Finances
- Fiscalité

Avec le concours de





Conditionnement d'exercice des mandats locaux

CONTENU

- Déclarations de patrimoine et d'intérêts
- Mandat et activité professionnelle
- Formation
- Conditions financières et fiscales de l'exercice du mandat
- Protection juridique
- Retraite des élus

Avec le concours de



Elaboration du budget

CONTENU

- Grands principes budgétaires et comptables
- Spécificités et calendrier budgétaires
- · Contenu et structure du budget
- Grands équilibres budgétaires
- Principaux ratios d'analyse financière

Avec le concours de







Fiscalité de l'urbanisme

CONTENU

- · Les outils de financement
- · Quel outil de financement choisir, pour quels objectifs
- Quelle mise en œuvre : les questions auxquelles il faut répondre

Avec le concours de





Fonctionnement du Conseil municipal

CONTENU

- Règlement intérieur
- Préparation et déroulé de la séance
- Comptes rendus des débats et des décisions
- Commissions municipales et conseils consultatifs

Avec le concours de



Fondamentaux de l'intercommunalité

CONTENU

- Aspects institutionnels: Contexte général (historique, types et structures) Compétences Gouvernance - Effets du transfert
- · Aspects financiers : Coefficient d'intégration fiscale Régimes fiscaux Attributions de compensation - FPIC

Avec le concours de







Gestion des déchets

CONTENU

- Contexte juridique et réglementaire
- Etudes préalables
- · Techniques, organisation et choix de gestion
- Contexte intercommunal
- Soutiens financiers
- Information du public

Avec le concours de





Gestion de l'eau

CONTENU

- Panorama de l'organisation des services d'eau (acheteurs, chiffres etc.)
- Modes de gestion et outils
- Implications pour les services et pour les collectivités des évolutions législatives
- Aspects économiques
- Pouvoir de police et responsabilités
- Information du consommateur et animation des commissions consultatives

Avec le concours de





Inventaire du patrimoine des collectivités

CONTENU

- Distinction entre domaine public et privé
- Protection du domaine public
- Analyse des droits et des biens de la collectivité
- Analyse des engagements financiers
- Typologie des titres d'occupation du domaine privé et public

Avec le concours de



Mairie connectée

CONTENU

- Aménagement numérique des territoires
- Modernisation du réseau

- Technologies
- Usages

Avec le concours de



-2019

Maire employeur

CONTENU

- Les obligations liées à l'emploi et au recrutement
- Le déroulement de carrière des agents
- La rémunération

Avec le concours de





- Prévention et protection
- Prévention de l'absentéisme







Marchés publics

CONTENU

- Cadre de la procédure : définition du besoin, niveau des seuils, allotissement...
- Nouvelles modalités de passation d'un marché : dématérialisation, marché à procédure adaptée. accord-cadre
- Risques juridiques liés à l'achat public
- Alternatives au marché public

Avec le concours de





Rénovation énergétique des bâtiments

CONTENU

- Enjeux et cadre réglementaire
- Diagnostic

- **Aspects financiers**
- Retours d'expériences

Avec le concours de













Outils de maitrise foncière

CONTENU

- Recensement des outils de maîtrise du foncier par les collectivités
- Présentation de chacun de ces outils
- Analyse comparative
- Mise en évidence des avantages/inconvénients de chacun au regard des cas les plus fréquemment rencontrés par les collectivités

Avec le concours de



Pouvoirs de police du maire

CONTENU

- Nature des pouvoirs de police du maire
- Etendue des pouvoirs de police du maire
- Caractères et limites des pouvoirs de police du maire
- Dispositions particulières concernant certaines communes

Avec le concours de





Responsabilités pénale et civile du maire

CONTENU

- Responsabilité civile liée à la fonction
- Responsabilité comptable et financière
- Responsabilité pénale
- Assurance responsabilité personnelle

Avec le concours de





Revitalisation des Centres Bourgs

CONTENU

- Contexte et enjeux
- Diagnostic

Avec le concours de







• Outils, Partenaires, financement



Voirie communale

CONTENU

- Approche juridique (procédures de classement/déclassement, alignement, cession gratuite, suppression, aliénation...)
- Approche technique (entretien, interventions sur voirie, coordination des travaux...)
- Approche financière (participations financières, taxes et contributions fiscales...)

Avec le concours de





Urbanisme réglementaire

CONTENU

- Notions de planification
- SCOT

Avec le concours de



- PLU
- PLUI

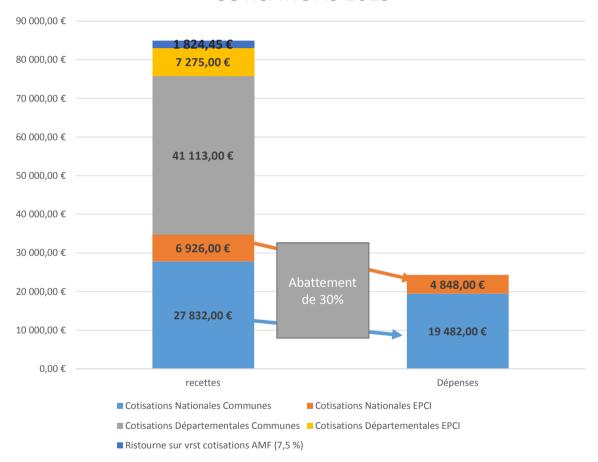


5- Fixation du taux de cotisations 2020

RAPPEL DES TAUX DE COTISATIONS 2019

VTALES AMF15 - année	2019 - CA			
Cotisations 2017 + 2% CA 27/01/2017	Cotisations 2018 + 2%	Propositions 2019 CA 17/01/19 +2%		
152 797 H (pop n-1)	152 400 hab (pop n-1)	151 615 hab. pop totale au 01/01/19		
	0,274	0,28		
0,266	0,272	0,278		
0,248	0,253	0,259		
0,24	0,245	0,25		
39 500 €	40 439 € (+ 939 €)	40 648 €		
•				
0,0445 € par habitant				
0,0455 € par habitant				
0,047 € par habitant				
0,048 € par habitant				
019				
2017	2019	2019		
		45,21		
-	-	63,32		
		73,34		
0,1591		0,1591		
2017	2018	2019		
		89,91		
0,0457		0,0457		
	Cotisations 2017 + 2% CA 27/01/2017 152 797 H (pop n-1) 0,268 0,266 0,248 0,24 39 500 € Montant par habitant : 0,0445 € par habitant 0,047 € par habitant 0,048 € par habitant 0,048 € par habitant 0,049 2017 45,21 63,32 73,34 0,1591	CA 27/01/2017 Cotisations 2018 + 2% 152 797 H (pop n-1) 0,268 0,274 0,266 0,272 0,248 0,245 39 500 € 40 439 € (+939 €) Montant par habitant: 0,0445 € par habitant 0,047 € par habitant 0,048 € par habitant 0,048 € par habitant 0,049 € 2017 2018 45,21 45,21 63,32 63,32 73,34 73,34 0,1591 0,1591 2017 2018 89,91 89,91		

COTISATIONS 2019



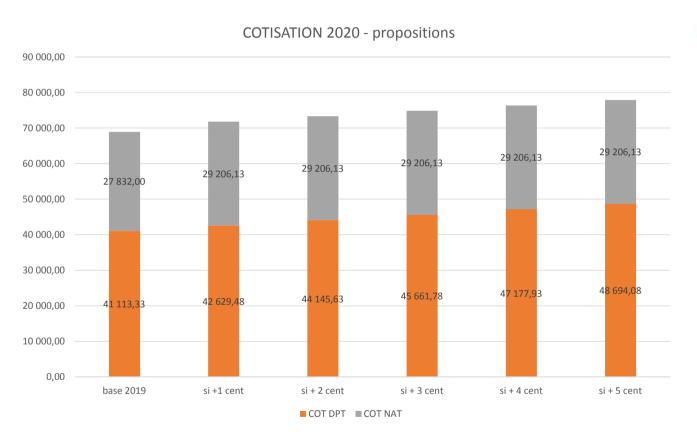
CA: 19-12-2019 / AURILLAC

A noter absence de paiement de 3 communes :

- Cayrols
- La Trinitat
- Salers

COMMUNES

PROPOSITION DES TAUX DE COTISATIONS 2020



TAUX COTISATIONS NATIONALES 2020

Taux des cotisations pour les communes pour l'année 2020

Conformément à l'Assemblée générale 2018

Taille de la commune	Montant 2020
Communes < 200 h	48 €
200 à 399 h	67 €
400 à 600 h	77 €
> 600 h (par habitant)	0,166€
Plafond	38 500 €

Taux si +5cent

De 0 à 1499	0.33
De 0 a 14//	0,33
De 1500 à 2999	0,328
De 3000 à 10000	0,309
Aurillac	0,3

> De 0 à 1499

645 Hab. Exemple MARCOLES						
	COT DPT	COT NAT	TOTAL	Evolution		
base 2019	180,60 €	102,62	283,22			
si +1 cent	187,05	107,07	294,12	4%	\	
si + 2 cent	193,50	107,07	300,57	6%	۱ ۱	+36,7€
si + 3 cent	199,95	107,07	307,02	8%		·
si + 4 cent	206,40	107,07	313,47	11%		
si + 5 cent	212,85	107,07	319,92	12,96%		

> De 3 000 à 10 000

7 061 Ha					
	COT DPT	COT NAT	TOTAL	Evolution	
base 2019	1 828,80	1 123,41	2 952,20		
si +1 cent	1 899,41	1 172,13	3 071,54	4%	
si + 2 cent	1 970,02	1 172,13	3 142,15	6%	+401,78€
si + 3 cent	2 040,63	1 172,13	3 212,76	9%	
si + 4 cent	2 111,24	1 172,13	3 283,37	11%	
si + 5 cent	2 181,85	1 172,13	3 353,98	14%	

> De 1 500 à 2999

2016 Hab. **Exemple MURAT** COT DPT COT NAT TOTAL Evolution 320,75 base 2019 560,45 881,19 si +1 cent 580,61 334,66 915,26 4% 334,66 935,42 6% si + 2 cent 600,77 334,66 955,58 8% si + 3 cent 620,93 si + 4 cent 641,09 334,66 975,74 11% si + 5 cent 661,25 334,66 995,90 13%

> > 10 000 habitants

+114,71€

27 659H	ab. Exe	emple AURILL	.AC			
	COT DPT	COT NAT	TOTAL	Evolution		
base 2019	6 914,75	4 400,55	11 315,30		1	
si +1 cent	7 191,34	4 591,39	11 782,73	4%	١ ١	+ 1573,79€
si + 2 cent	7 467,93	4 591,39	12 059,32	7%		1373,736
si + 3 cent	7 744,52	4 591,39	12 335,91	9%		
si + 4 cent	8 021,11	4 591,39	12 612,50	11%		
si + 5 cent	8 297,70	4 591,39	12 889,09	14%		

TAUX COTISATIONS NATIONALES 2020

Taux des cotisations des EPCI pour l'année 2020

Depuis le 1er janvier 2000, les Présidents des EPCI peuvent également adhérer à l'AMF.

Taille de l'EPCI	Montant 2020
0 à 4 999 h	NA
>= 5 000 h (par habitant)	0,047€
Plafond	8 200 €

TAUX COTISATIONS DEPARTEMENTALES 2020

Année 2020	0,050 € par habitant
Année 2019	0,048 € par habitant
Année 2018	0,047 € par habitant
Année 2017	0,0455 € par habitant
Année 2016	0,0445 € par habitant
EPCI	Montant par habitant :

	2019			2020			EVOLUTION
	COT AMF	COT DPT	TOTAL	COT AMF	COT DPT	TOTAL	
Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac	2 562,22 €	2 691,17 €	5 253,38 €	2 635,10 €	2 803,30 €	5 438,40	€ 4%
Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne	1 005,58 €	1 056,19 €	2 061,77 €	1 034,19 €	1 100,20 €	2 134,39	€ 4%
Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	230,47 €	242,06 €	472,53 €	237,02 €	252,15 €	489,17	€ 4%
Saint-Flour Communauté	1 128,42 €	1 185,22 €	2 313,64 €	1 160,52 €	1 234,60 €	2 395,12	€ 4%
Hautes-Terres Communauté	547,03 €	574,56 €	1 121,59 €	562,59 €	598,50 €	1 161,09	€ 4%
Communauté de Communes du Pays de Mauriac	326,57 €	343,01 €	669,58 €	335,86 €	357,30 €	693,16	€ 4%
Communauté de Communes du Pays Gentiane	322,78 €	339,02 €	661,80 €	331,96 €	353,15 €	685,11	€ 4%
Communauté de Communes Sumène-Artense	400,51 €	420,67 €	821,19 €	411,91 €	438,20 €	850,11	€ 4%
Communauté de Communes du Pays de Salers	403,17 €	423,46 €	826,62 €	414,63 €	441,10 €	855,73	€ 4%
TOTAL	6 926,75 €	7 275,36 €	14 202,11 €	7 123,79 €	7 578,50 €	14 702,29	€ 4%

SYNTHESE

COMMUNES

Hypothèses : Si + 5 cent/hab

+ 7 580,75 € (COT DPT)

+ 961,9 € (COT NAT)

(abattement de 30 % = 1374,13 *30%)

8 542,65 €

EPCI

Hypothèses : Si 0,050/ hab

+ 303,14 € (COT DPT)

+ 137,93 € (COT NAT)

(abattement de 30 % = 197,04€ *30%)

441,07€

Exemple de Département

158 076 hab

ARIEGE

< 100 hab : 163 €
< 200 hab : 218 €
< 399 hab : 270 €
<600 hab : 326 €
<999 hab : 396 €
+ 1000 hab : 504 €

EPCi :+ 5 % / an

→ 0,069€ / hab

- → Subvention département : 50 000€
- → Personnel : 3
- → Mise à dispo : Centre de gestion

141 000 hab

HAUTES ALPES

< 100 hab : 84 € <600 hab :126€ <999 hab : 210 €

+ 1000 hab : 0,21 / hab

EPCi:

- → 0,050€ /hab
- → Subvention : département 17 000€ Région 20 000€
- → Personnel: 1
- → Mise à dispo : communes

234 000 hab

HAUTE LOIRE

0,20 € par habitant

EPCi: 100 € par EPCI

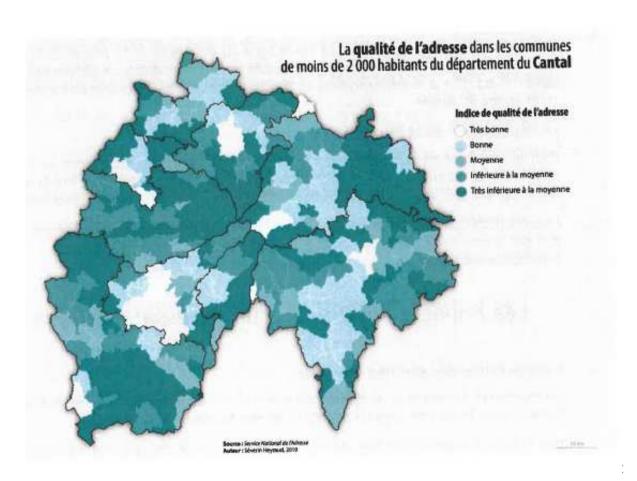
- → Subvention : département 35 000€
- → Personnel: 2
- → Mise à dispo locaux : CD15

6- Questions diverses

- → ADRESSAGE
- → Compétence « Eau et assainissement »
- → SAFER

ADRESSAGE

La cartographie de la qualité de l'adresse sur le département



Nbr de communes sous convention « adressage des rues et numérotations des voies avec » La Poste :

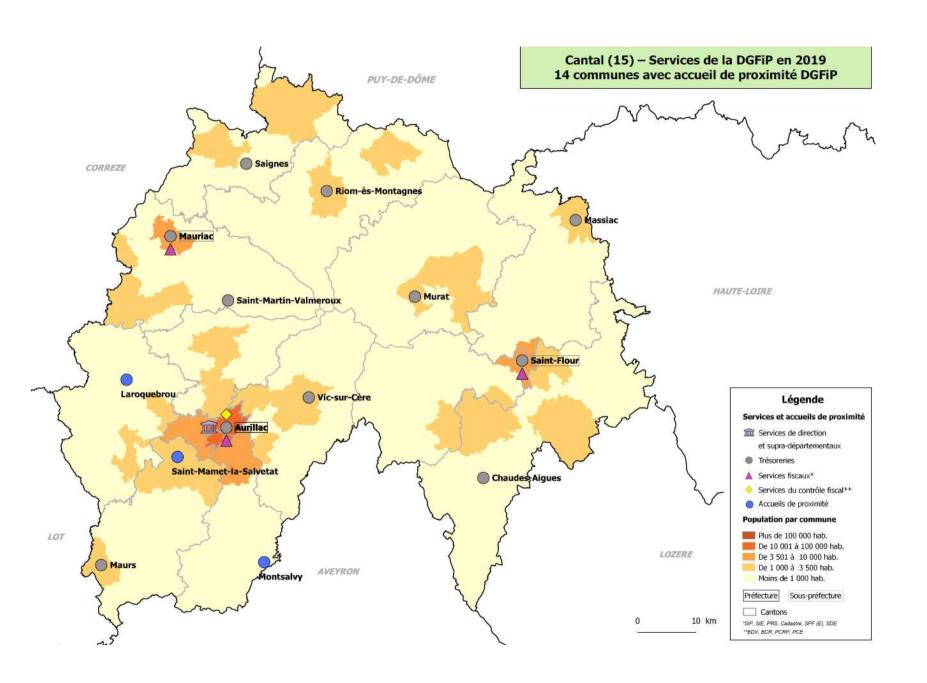
67

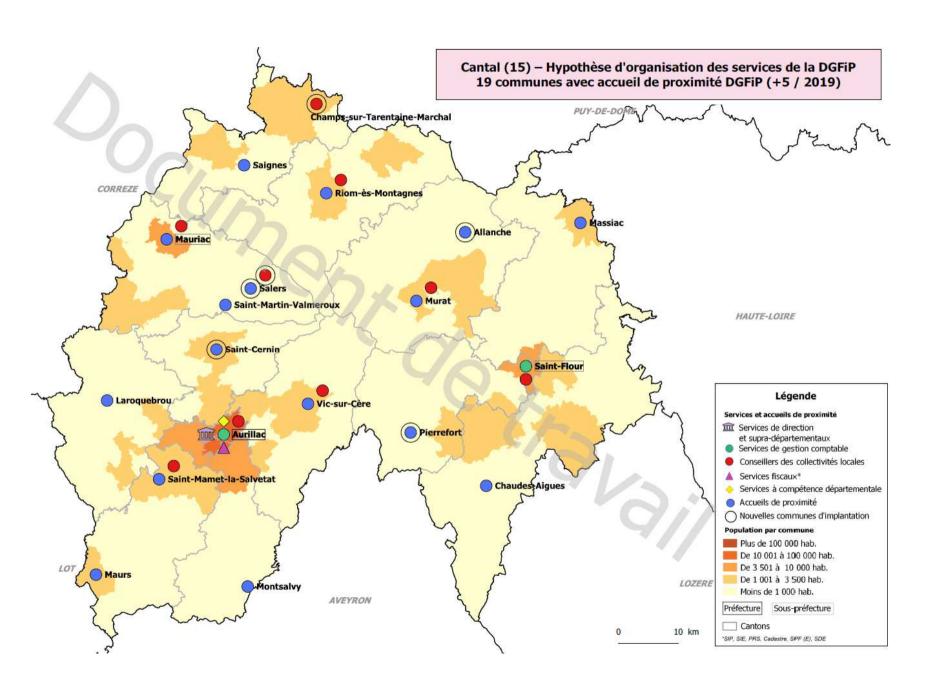
Enquête AMF 15 auprès des communes

EN COURS

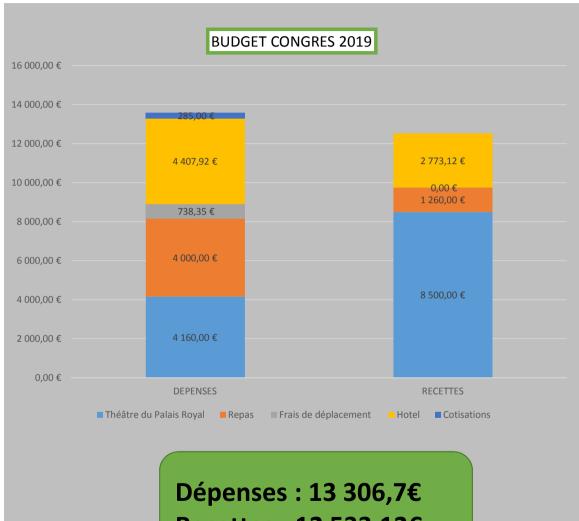
- Avez-vous mis en place une démarche d'adressage au sein e votre commune ?	5- Comment avez-vous informé vos administrés
□ Oui	CourrierSite internet
□ Non Avez yous réalisé se travail en interne ou bien aves l'aide d'un	Communiqué de presseAutres:
- Avez-vous réalisé ce travail en interne ou bien avec l'aide d'un restataire extérieure ? □ En interne □ Prestataire extérieure :	6- Comment avez-vous informé vos partenaires in Courrier Site internet Communiqué de presse Autres:
□ De 1 à 3 mois□ De 3 à 6 mois	Guichet adresses
□ De 6 mois à 1 an□ > De 1 an	7- La fibre optique est elle en cours de déploiement sur votre commune ?
- Est ce une démarche en collaboration avec La Poste ?	☐ Oui ☐ Non
Non	LI IVOII

Merci de votre attention

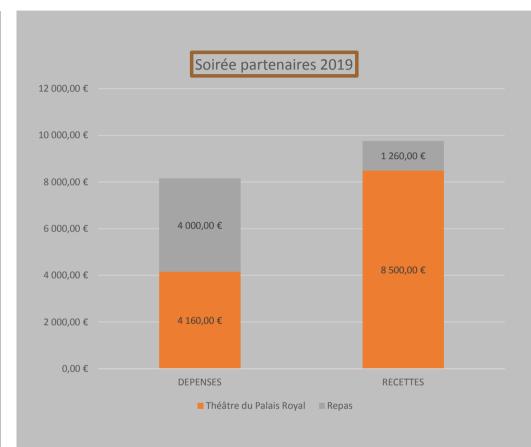




BUDGET



Recettes : 12 533,12€



Dépenses : 8 160€

Recettes: 9 760€

Les étapes clés d'une démarche d'adressage

Faire un diagnostic exhaustif de la situation de l'adressage

Traiter et corriger les anomalies détectées : voies en homonymie, lieux dits, zones industrielles, lotissements, ...



Commander et poser les plaques

Communiquer auprès des habitants, du cadastre, de La Poste et de l'IGN.

Choisir un nom à chaque voie

Réaliser le plan d'adressage dans le Guichet Adresse : dénommer et numéroter les voies.

guichet adresse